



CLASSIQUES
GARNIER

BOUCHET (Paul), « Ouverture », *in* DELMAS-MARTY (Mireille), JEAMMAUD (Antoine), LECLERC (Olivier) (dir.), *Droit et humanisme. Autour de Jean Papon, juriste forézien*, p. 7-8

DOI : [10.15122/isbn.978-2-8124-3601-7.p.0007](https://doi.org/10.15122/isbn.978-2-8124-3601-7.p.0007)

La diffusion ou la divulgation de ce document et de son contenu via Internet ou tout autre moyen de communication ne sont pas autorisées hormis dans un cadre privé.

© 2015. Classiques Garnier, Paris.
Reproduction et traduction, même partielles, interdites.
Tous droits réservés pour tous les pays.

OUVERTURE

Ce colloque marque pour moi une étape précieuse. Il y a quelques semaines seulement nous étions en délégation à Paris, au ministère de la Culture, pour présenter et soutenir la candidature du Centre culturel de Goutelas au statut de *Centre culturel de rencontre*. Un statut qui, pour l'instant, n'est diffusé qu'en France et en Europe, et qui le sera bientôt en Asie à la demande de la Chine. C'est un statut très original. Il ne suffit pas d'avoir un patrimoine, de l'avoir restauré, même magnifiquement, même avec beaucoup de dévouement : il faut ensuite l'animer au fil des âges, et assurer son rayonnement. Cette demande, qui a été prise en considération, c'est-à-dire accueillie avec faveur, par la Ministre de la Culture, a été formée en prenant appui sur trois termes, symboles de l'animation singulière pratiquée à Goutelas depuis un demi-siècle déjà : *Humanisme, Droit, Création*.

Quel meilleur exemple que ce colloque pour montrer comment ces trois termes se lient ?

Si le thème de l'humanisme peut sembler rebattu, il y a maintenant des perspectives nouvelles, à l'heure de la mondialisation, pour un humanisme actif, c'est-à-dire un humanisme qui lutte, résiste à la déshumanisation et soutient la lutte pour l'humanisation. Cette conception ouverte vers l'avenir est celle que nous souhaitons retrouver dans la deuxième journée du colloque.

Nous allons, aujourd'hui, parler d'histoire du droit. Ce ne sera pas un travail de pur érudit. La qualité de tous les savants spécialistes réunis ici autoriserait à parler d'érudition. Mais il s'agit de plus que cela. Le rôle du droit dans nos sociétés est à redistribuer à chaque étape de l'histoire. Jean Papon est un homme à la fois méconnu et controversé. Célébré comme « Grand juge », il fut exposé, en des temps troublés, à mille avanies. Et, la critique ultérieure ne lui a pas réservé que des louanges ! L'homme, qui fut un juriste humaniste, a dû affronter, dans notre petite province du Forez, des troubles singuliers, à une époque

où le monde se mondialisait déjà – ce sont les grandes découvertes – et où le pays était en même temps livré à l'indécision, aux querelles, aux massacres. Il vécut dans le siècle qui allait connaître le massacre de la Saint-Barthélemy, pour ne parler que de ce drame. S'il n'y a pas de leçons de l'histoire, que l'on apprend comme dans un livre, il y a des expériences de l'histoire qu'il ne faut pas oublier.

L'humanisme a donc sa place ici, au Château de Goutelas, avec le personnage de Jean Papon. À l'époque contemporaine, le droit y a très tôt trouvé sa place. Je voudrais rappeler que parmi les intellectuels, ouvriers, paysans qui ont restauré cette maison, les intellectuels étaient, au départ, surtout des juristes. Nous venons d'entendre, à l'instant, la voix de l'un d'eux, Jean Bonnard¹. L'implication des juristes s'est maintenue par la suite, avec le Syndicat de la magistrature, qui a apporté un souffle nouveau dans la pratique du droit, avec le mouvement « Critique du droit », avec les universités du Barreau, où l'on venait chercher une communauté de pensée qui faisait très souvent défaut. Lorsqu'ils sont portés par une création continue, l'humanisme et le droit, trouvent leur place ici, à Goutelas.

Paul BOUCHET
Fondateur et ancien président du
Centre culturel de Goutelas

1 Une audition de l'enregistrement de la lecture d'un arrêt de Papon avait précédé cette ouverture du colloque. Avocat au barreau de Lyon, co-fondateur de la Société civile professionnelle d'avocats Adamas, ancien bâtonnier, Jean Bonnard (décédé en 2007) a été l'un des pionniers de la renaissance de Goutelas et le troisième président du Centre culturel.